

Projet d'ordre du jour

Le 17 mai 2022 à compter de 19 h 30

Salle 5 du Centre administratif du CSSRL

APPRENONS ENSEMBLE, VISIONS LA RÉUSSITE, IMAGINONS DEMAIN

SUJETS	RESPONSABLES	DURÉE	TYPE
1. Ouverture de la rencontre et quorum	M ^{me} Marin (Présidente)	2 min	
2. Mot de bienvenue	M ^{me} Marin (Présidente)	2 min	
3. Ordre du jour et varia	M ^{me} Marin (Présidente)	5 min	D
4. Déclaration de conflit d'intérêts	M ^{me} Nicol (SGC)	2 min	I
5. Période de questions	M ^{me} Nicol (SGC)		
6. Rapport de la présidente du CA	M ^{me} Marin (Présidente)	5 min	I
7. Rapport de la présidente du comité de parents	(Présidente)	10 min	I
8. Rapport de la direction générale	M. Bujold (DG)	5 min	
8.1 Suivis au procès-verbal du 19 avril 2022			I
8.2 Résolution à présenter à l'AGA de la FCSSQ			D
9. Rapport de la direction des services éducatifs:	Mme Pichette (DSÉ)	10 min	
9.1 Politique relative à l'organisation des services aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA)			D
10. Rapport de la direction des ressources financières:	M. Johnson (DRF)	30 min	
10.1 Cadre budgétaire et règles de répartition des ressources entre les écoles et les centres			D
10.2 Politique relative à la contribution financière des parents ou des usagers			D
10.3 Surplus/déficit anticipé			I
10.4 Affectation des surplus des établissements			I
11. Rapport de la direction des ressources humaines :	M. Tchernof (DRH)		
11.1 Cadre d'allocation du personnel de soutien dans les établissement en Service de garde			D
12. Rapport de la secrétaire générale :	Mme Nicol		
12.1 Calendrier des rencontres du CA 2022-2023		10 min	D
13. Ordre du jour de consentement	M. Bujold (DG)	5 min	D
13.1 Procès-verbal de la séance du 19 avril 2022			
13.2 Installation d'un monte-personne, remplacement du système de chauffage et travaux connexes à l'école des Quatre-Temps de Nouvelle – Contrat de construction			
<i>Note : Les dossiers inscrits à l'ordre du jour de consentement concernent les affaires courantes. Les administrateurs sont invités à les adopter en bloc, sans présentation, discussion ou délibération. Aux fins du procès-verbal chacun des sujets sera toutefois consigné de manière distincte. Avant le vote, un administrateur peut demander qu'un sujet soit retiré de l'ordre du jour de consentement et qu'il soit traité séparément et qu'il fasse l'objet de présentations, discussions ou délibérations requises. Avant la séance du CA, les administrateurs sont invités à adresser toute question où à soumettre toute correction requise en lien avec les sujets apparaissant à l'ordre du jour de consentement à l'attention du secrétaire général, Mme Sandra Nicol par courriel sg@csrl.net. Un délai d'au moins 24 heures avant la séance est apprécié.</i>			
14. Dates des prochaines rencontres	M ^{me} Marin (Présidente)	5 min	I
15. Levée de l'assemblée	M ^{me} Marin (Présidente)		D
16. Huis clos: Évaluation de la rencontre	M ^{me} Marin (Présidente)	5 min	I